

FAMILLE

Rencontres inter-génération



© Le Doyenné de Brou

Structure d'accueil pour personnes âgées, le Doyenné de Brou organise des journées portes ouvertes et des manifestations pour animer la vie des résidents et favoriser les échanges inter-générationnels. Dans cet esprit, l'établissement burgien a créé un espace enfance agrémenté d'un petit kiosque avec jouets, livres... et d'une cage abritant deux chinchillas. "Grâce à cet aménagement, nous souhaitons multiplier les rencontres entre arrières-petits-enfants et arrières-grands-parents et favoriser la mixité entre ces classes d'âge" souligne Marie-Hélène Mialhe, directrice.

ZOOM

AU PAYS DES INDIENS BLOOD



Pierre Terret, jeune Burgien de 24 ans, foisonne d'idée. Titulaire d'un BTS de gestion et protection de la nature, il s'envole en 2004 pour le Canada. "Grâce au programme vacances-travail mis en place par l'ambassade du Canada, j'ai effectué huit mois de bénévolat à l'institut écologique de Cochrane, une association chargée de la



préservation de la bio diversité d'Amérique du nord" témoigne-t-il. De retour en France, la Grande prairie canadienne lui manque... Désireux de réaliser une recherche sur la connaissance du milieu naturel de la réserve des indiens Blood, il monte un dossier Défi Jeune, décroche une bourse Envie d'agir et repart. De mai à septembre 2005, au sein de cette même association,

il participe au programme de réintroduction du renard rapide des prairies, forme des techniciens indiens aux méthodes d'inventaire des richesses naturelles de la réserve et sensibilise les enfants à la nature. "Grâce à ces actions, les Indiens deviennent progressivement autonomes dans la gestion de leur territoire" souligne Pierre. Suite à cette expérience, il a décidé de préparer, à Jussy en Suisse, une licence européenne en gestion de la nature... mais rêve de retourner dans la réserve indienne accompagné de jeunes Français en difficultés. Un nouveau défi !



Une trentaine de signataire a paraphé la charte Ville-Handicaps.

HANDICAP

Une charte pour l'égalité des droits

Signée le 13 mars, la charte Ville-Handicaps aide les personnes handicapées à prendre toute leur place dans la cité.

Soucieuse du bien-être de l'ensemble des citoyens, la Ville de Bourg œuvre à l'amélioration du quotidien des personnes handicapées qu'il s'agisse d'accessibilité, de vie quotidienne ou de loisirs, de nombreuses réalisations voient le jour chaque année.

Pour aller encore plus loin et conformément aux lois - notamment celle du 11 février 2005 - la Ville de Bourg-en-Bresse a souhaité s'engager formellement et durablement sur la voie d'une meilleure intégration des personnes en situation de handicap

“Bourg est une ville à partager.”

mental, moteur, psychique ou sensoriel, en se dotant d'une charte Ville-Handicaps. Ce document, élaboré en partenariat avec des associations, des organismes publics et privés*, a un triple objectif : améliorer l'autonomie et le confort de vie des personnes handicapées par des actions concertées avec les associations locales, pouvant aller au-delà des réglementations existantes ; intégrer en permanence, et à tous les niveaux, les questions de l'accessibilité et du bien-être des personnes en situation de handicap ; et changer globalement l'état d'esprit de tous les acteurs pour faire évoluer les pratiques et tendre vers la notion de "culture handicaps".

Une ville à partager

Le 13 mars, dans le Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville, cette charte a reçu le paraphe d'une trentaine d'associations et organismes*. Tous s'engagent à aider les personnes handicapées à prendre toute leur place dans la cité en menant seul ou en partenariat, des actions en matière de logement, éducation, emploi, formation culture, sports et loisirs, accessibilité des lieux publics, mobilité, information, concertation... A l'occasion de la signature de cette charte, Jean-Michel Bertrand, Député-maire, a rappelé les nombreuses actions initiées par la Ville. "Le cours de Verdun a été traité avec des plateaux surbaissés. Grâce aux associations qui participent activement à la commission extra-municipale, nous améliorons sans cesse l'accessibilité. Cette année, nous engageons des travaux sur Bouvent afin d'obtenir le label "Tourisme et handicap"... Il est important que tout le monde se sente normalement bien dans notre cité. Bourg est une ville à partager, il faut que chacun puisse se l'approprier."

* Retrouvez le texte de la charte et le nom des signataires sur www.bourg-en-bresse.org